aux allocataires

N° 13 - mars 2016

Chères consœurs, chers confrères, chers allocataires, chers amis,

La solidarité, la confraternité, le partage intergénérationnels.



Une année commence avec son lot de préoccupations, majeures et mineures, au premier rang desquelles la santé, à égalité avec la famille.

Puis viennent les inquiétudes financières, en particulier pour nos séniors : comment ne pas peser sur leurs enfants ? Comment aider encore un peu ces derniers à faire face aux difficultés de la vie ?

Je sais tout cela, je l'ai compris depuis fort longtemps. C'est la raison pour laquelle j'encourage nos jeunes confrères à anticiper. À la CARMF, pour vous, dans le régime complémentaire, nous avons anticipé depuis vingt ans.

Mais je sais aussi, au terme d'un long passage à la commission du fonds d'action sociale, que les choses sont parfois plus difficiles et que des situations dramatiques ponctuent la vie de certains confrères.

Il faut que tous sachent que la CARMF ne les abandonnera pas et qu'elle continuera sans faillir à soutenir les plus fragiles.

La retraite moyenne est de 2 611 € par mois, répartie en 35 % d'ASV (908 €), 21 % de régime de base (544 €) et 44 % de régime complémentaire (1 159 €).

Voici l'évolution des points de retraites depuis cinq ans en euros courants :

Comme vous le savez nous ne gérons que le régime complémentaire ! Seul ce régime dépasse l'inflation sur cette période (le régime de base la dépassera probablement, mais ce n'est qu'une estimation).

Fort de ses résultats, le Conseil propose sans discontinuer des solutions au-delà des limites de sa seule responsabilité.

Pour le régime de base, géré par la CNAVPL, nous continuons à tenter de faire valoir l'équité : cotisation égale à revenu égal. Pour les points nous défendons une juste revalorisation.

Pour l'ASV, où l'État et les syndicats sont décisionnaires, vous avez subi 16 % de baisse du point sur cinq ans et 4,1 % d'inflation, soit 20 % de perte de pouvoir d'achat! Les syndicats nous indiquent d'ores et déjà que les cotisants vont devoir consentir un effort important pour sauver l'ASV qui constitue une part significative de votre retraite (35 %), mais aussi la seule perte de pouvoir d'achat!

Il faut sauver l'ASV. Soit! Cela va se traduire par un passage de la cotisation proportionnelle de 2,6 % à 3,6 % (3,6 % seront suffisants si la réforme à 62 ans est adoptée, 3,9 % seront nécessaires dans le cas contraire) pour obtenir un déblocage du point, faisant ainsi peser lourdement cet effort sur les cotisants. La CARMF, avec le sens des responsabilités qui la carretérice, proposora un

La CARMF, avec le sens des responsabilités qui la caractérise, proposera un partage de l'effort, sans souffrances inutiles pour les allocataires au nom d'une



Restez connecté à la CARMF

Recevez régulièrement les actualités de la CARMF en vous inscrivant à la **newsletter!**



Envie de cumuler retraite et activité libérale ?

Téléchargez notre «Guide du cumul retraite / activité libérale» dans la rubrique documentation de notre site.



Connectez-vous sur www.carmf.fr et créez votre espace en ligne



Points de retraite	2011/ 2012	2012/ 2013	2013/ 2014	2014/ 2015	2015/ 2016	Cumul sur 4 ans
Régime de base	2,1%	1,5%	0,3%	0%	0,3%*	4,4%*
Régime complémentaire	1,3 %	1,8%	0,8 %	0,50 %	0,20 %	4,7 %
ASV	-8,2 %	- 8,9 %	0%	0 %	0 %	-16 ,4 %
Inflation	1,9 %	0,7 %	0,40%	0%*	1%*	4,1 %*

^{*}estimation

Président (suite)

quelconque idéologie, ou de quelconques intérêts occultes, tout en veillant à la préservation des plus faibles.

La souffrance de tous n'est de la responsabilité d'aucun de nous, puisque c'est en 1972 que l'ASV a été rendue obligatoire après un référendum professionnel.

Mais force est de constater que les tassements, puis les baisses de revenus, sont presque totalement imputables à l'ASV. Les cotisants ne peuvent donc pas porter seuls le poids des choix du passé.

Je sais que notre profession est forte et responsable et je suis convaincu, si nous sommes entendus, que l'effort sera bref et limité.

Dans l'ASV, en cinq ans, la cotisation a augmenté de 70 % quand le point n'a diminué « que de » 16 % ! Si nos anciens sont pénalisés qu'ils sachent que les cotisants le sont plus encore, ils cotisent plus et toucheront moins. Nous avons proposé des solutions qui respectent tout le monde en particulier les plus fragiles, la décision ne nous appartient pas.

Tout le monde est à l'effort, personne n'est épargné, avançons ensemble, il n'y a pas d'autre choix.

En revanche, que personne ne compte sur nous pour nous taire. Nous n'accompagnerons pas en silence le passage à 67 ans que certains envisagent déjà ! Nous sommes persuadés que cette échéance détournera les jeunes de la médecine libérale, ce qui mettra gravement en péril les futures retraites. Le passage à 67 ans ne sauvera pas notre futur pouvoir d'achat, il créera amertume et désespoir.

Enfin, nous avons opté pour la mensualisation qui permet de gérer au mieux son budget. Pour vous éviter une surfiscalité, nous avons étalé sur trois ans cette mesure (Plus d'informations sur www.carmf.fr).

Nous sommes conscients de la dif-

ficulté que vous avez connue, en particulier pour la fin de l'année 2015. Pour 2016 ce sera plus facile même si vous ne devez pas oublier que votre fiscalité sera en légère augmentation cette année, ainsi qu'en 2017 et 2018.

Les administrateurs de la CARMF connaissent et partagent votre sens de l'effort et de la confraternité. Si nous sommes entendus, tous ensemble cotisants et allocataires, nous pérenniserons tous les régimes de notre caisse. Hausse de cotisation et ajustement de point assureront la solidarité confraternelle et générationnelle.

Nous avons montré le chemin dans le complémentaire, souhaitons ensemble que la retraite en temps choisi (à partir de 62 ans) soit le début d'une ère nouvelle dans notre retraite libérale.

Avec mes plus confraternelles amitiés.

Dr Thierry Lardenois

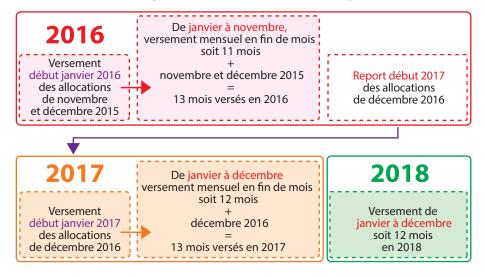
La mensualisation des retraites

La mensualisation des retraites est maintenant effective depuis janvier 2015. Vous percevez donc vos allocations chaque fin de mois.

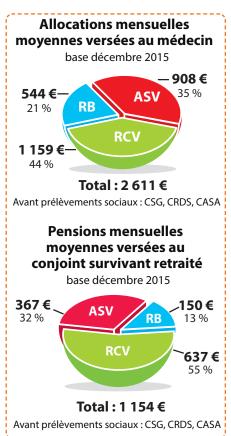
Attention cependant pour les retraites liquidées avant le 1er janvier 2015, l'allocation du mois de décembre 2016 sera décalée de quelques jours pour être disponible sur les comptes bancaires au tout début du mois de janvier 2017.

Cet étalement de la mise en place de la mensualisation, dû à une contrainte fiscale, a pour objectif de minimiser l'incidence fiscale en limitant la hausse des revenus à 8 % pendant trois ans au lieu de 25 % si elle était intervenue sur une seule année.

Voici un rappel des prochaines étapes de cette mise en place :



Allocations



des administrateurs allocataires



79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS Site Internet : www.retraite-fara.com 1er trimestre 2016

Chères et Chers amis allocataires de la CARMF,

Nous saluons tout d'abord Gérard Maudrux qui reste avec nous comme Président Honoraire et avec lequel nous avons toujours eu des relations constructives et amicales, que nous comptons bien maintenir avec le nouveau Président, Thierry Lardenois. Nous saluons aussi Claude Poulain pour son immense travail au sein de la FARA, dont il est actuellement Président d'Honneur.

La FARA est peu ou mal connue. Son sigle est représentatif des 16 régions avec 16 lignes courbes qui confluent vers la FARA. Celle-ci est l'émanation au niveau national des 16 associations régionales des allocataires de la CARMF, médecins retraités, conjoints survivants et bénéficiaires d'un régime invalidité-décès. Elle a en charge l'intérêt des titulaires d'une pension, mais n'en oublie pas pour autant les difficultés de la gestion de notre caisse de retraite.

Le régime ASV est toujours préoccupant et la poursuite du gel des pensions jusqu'en 2019 ne suffira pas. La gestion échappe à la CARMF, qui n'est que le collecteur de fonds et le distributeur. Ce régime est presque pérennisé, mais ne représente plus que 30 % de nos retraites. L'avenir du régime complémentaire est assuré pour de nombreuses années. Mais tout n'est pas gagné et une nouvelle réforme du régime complémentaire, baptisée dans un communiqué de la CARMF « en temps choisi » a été adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration le samedi 30 janvier 2016. Le départ en retraite pourra se faire à partir de 62 ans avec une minoration limitée, une surcote serait appliquée à partir de 63 ans jusqu'à 70 ans (5 % par an jusqu'à 65 ans, puis 3 % par an au-delà). Ce serait une réelle incitation à la poursuite d'activité, très bénéfique dans le contexte de démographie médicale difficile que nous connaissons et une excellente alternative au cumul retraite / activité libérale. Cette réforme devrait de plus améliorer l'équilibre du régime. Elle doit, toutefois, être validée par la tutelle.

Le cumul emploi-retraite est un choix à surprises. Pour les petites activités, les charges sont trop élevées, ce qui laisse des revenus insignifiants, voire une perte d'argent. Pour les activités moyennes ou importantes, d'une part la fiscalité est très lourde et crée des prélèvements souvent supérieurs au montant de la pension, d'autre part les cotisations sont obligatoires mais n'engendrent pas de points supplémentaires. De plus, le régime invalidité-décès n'existe pas dans le cumul, ce qui peut être à l'origine de sérieuses difficultés. Les fortes activités n'ont pas besoin du complément fourni par la pension et seraient mieux avisées de continuer une activité normale sans prendre la retraite, donc sans cumul.

Les cotisations conserveraient leur fonction naturelle de majoration des pensions.

La retraite est l'âge de la liberté mais pour profiter de cette liberté, il faut un revenu minimum, et même les plus fortunés d'entre nous attendent avec impatience tous les mois le versement de leur pension.

L'année 2015 a été difficile pour nous. Après la fiscalisation des suppléments pour le troisième enfant, nous avons eu à faire face à l'augmentation de la CSG, qui passe, pour certains d'entre nous, de 3,8 % à 6,6 %, et à la baisse du point ASV. Le tout a amputé nos pensions de façon non négligeable.

La mensualisation n'a pas toujours été bien comprise et anticipée et certains se sont trouvés surpris en novembre et décembre de ne pas avoir de pension. Il en sera de même cette année 2016, mais seulement pour le mois de décembre, puisque un seul mois supplémentaire aura été versé en janvier.

Vous aurez tous les renseignements auprès des responsables de vos associations régionales, auxquelles j'invite tous les allocataires, y compris les cumulants, à adhérer pour une plus grande efficacité de la FARA

Croyez en nos sentiments amicaux et bien dévoués.

Henri ROMEU, Administrateur suppléant, Président de la FARA

Adhérez à votre association régionale! (si vous n'êtes pas déjà adhérent)

Coupon-réponse au verso à adresser à l'association de votre région



Vos associations régionales

1^{re} région - AMEREVE

Aguitaine - Antilles

Dr Roselyne Calès

2 rue Raymond Lavigne 33100 Bordeaux

Tél.: 05.56.40.24.81 riducal@gmail.fr

2º région - AMARA

Auvergne

Dr Jacques Penault

1 place La Riomoise

15400 Riom-ès-Montagnes

Tél.: 04.71.78.02.17

jacques.penault@wanadoo.fr

3º région - AMEREVE

Bourgogne-Franche-Comté

Dr Jean-Louis Berthet

19 chemin du Tacot

71500 Louhans

Tél.: 03.85.75.03.42

jeanlouis.berthet@club-internet.fr

4^e région - AMRA 4

Nord - Picardie

Dr Georges Lanquetin

150 boulevard de la Liberté

59000 Lille

Tél.: 03 20 85 84 96

glanquetin@nordnet.fr

5^e région - AACO

Limousin-Poitou-Charentes

Mme Danièle Vergnon

La Barbaudière

86600 Lusignan

Tél.: 06.74.65.92.54

danielevergnon@yahoo.fr

6° région - AMVARA

Rhône-Alpes

Dr Gérard Gacon

14 avenue de Grande Bretagne

69006 Lyon

Tél.: 04.78.94.05.20

gerard.gacon@gmail.com

7º région - ASRAL 7

PACA - Corse - Réunion

Dr Hubert Aouizerate

173 chemin de l'Oule Clos - Montolivet V n° 2

13012 Marseille

Tél.: 06.77.18.15.40

h.a2@free.fr

<u>8º région - ASRAL 8</u>

Languedoc-Roussillon

Dr Henri Romeu

16 avenue du Lycée

66000 Perpignan

Tél.: 06.21.14.29.80 henri.romeu@wanadoo.fr

9º région - AMRV9-AMVACA

Lorraine - Champagne-Ardennes

Dr Jacques Racadot

19 rue des Plombières

88340 Le Val d'Ajol

Tél.: 03.29.30.68.17

jacques.racadot@sfr.fr

10^e région - AMRVM

Pays-de-Loire

Pr Jacques Visset

56 avenue du Parc de Procé

44100 Nantes

Tél.: 02.40.69.33.89

visset.jacques@numericable.fr

11^e région - AMRAC

Dr Robert Decloquement

8 rue de Lattre de Tassigny

41151 Chaumont-sur-Loire

Tél.: 02.54.20.91.44

robert.decloquement@club-internet.fr

12^e région - AMVARP

Paris - Région parisienne

10 la Chevrette - 40 Rue du Château

95170 Deuil la Barre

Tél.: 01.39.83.20.31 ou 06.09.12.37.89

Dr Paul Fleury

pauletchristiane.f@orange.fr

Y compris Martinique Guadeloupe Guyane Étranger

13^e région - AMREVM

Bretagne

Dr Daniel Le Corgne

3 rue Paul Ladmirault

29700 Plomelin

Tél.: 02.98.94.24.06

d.lecorgne@wanadoo.fr

14^e région - AMVANO

Normandie

Dr Claude Poulain

29 rue du Cap

50270 Barneville-Carteret

Tél.: 02.33.53.86.70

cm.poulain@orange.fr

15° région - AMVARE

Alsace - Moselle

Dr Pierre Kehr

25 rue Schweighaeuser

67000 Strasbourg

Tél.: 03.88.60.50.37

pierre.kehr@gmail.com

16° région - AMRAMP 16

Midi-Pyrénées

Dr Richard Épifanie

9 rue du Marronnier

09100 Pamiers

Tél.: 05.61.69.53.35

epifanie@wanadoo.fr

Vous êtes :

médecin retraité

médecin en cumul

veuve, veuf + de 60 ans

veuve, veuf - de 60 ans

médecin en invalidité

Demande d'adhésion 2016 à adresser à votre association régionale (à remplir en lettres capitales)

Prénom

Adresse Code postalVille

E-mail

Région n°.....Tél.

Année d'attribution : de la retraite de la pension de réversion de la prestation

4 Lettre aux allocataires n°13 - mars 2016